



Dossier de l'OHI n° FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA COMMISSION
DES FINANCES 01/2020
18 mai 2020**

**REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES EN
VISIOCONFERENCE - 12 mai 2020**

Références :

- A. LC de l'OHI 26/2018 du 5 avril – *Adoption d'une nouvelle résolution de l'OHI sur la procédure d'examen des états financiers annuels ainsi que des estimations budgétaires et du programme de travail de l'année suivante.*
- B. Règles de procédure de la Commission des finances, Règle 2
- C. Résolution de l'OHI 02/2018
- D. Décision 24.c de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI
- E. A2_2020_F_02_FR – *RAPPORT ANNUEL 2019 – PARTIE II FINANCES*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à la règle 2 des Règles de procédure de la Commission des finances, la réunion du comité restreint de la Commission des finances s'est tenue, en visioconférence, le 12 mai 2020. La réunion était présidée par le vice-président de la Commission des finances, M. Andrew Millard (Royaume-Uni). Les participants comprenaient le contre-amiral Shepard Smith, président du Conseil de l'OHI, le Dr Mathias Jonas, Secrétaire général de l'OHI, les Directeurs Abri Kampfner et Mustafa Iptes, et le Commissaire aux comptes, M. Abdelkrim Bennis, représentant Price Waterhouse Cooper. Mme Ghislaine Fauchois, responsable administration et finances, assistait également à la réunion. La présidente, Mme Muriel Natali-Laure (Monaco) était absente. Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco) assistait à la réunion en tant qu'observateur, sur invitation de la présidence et du Secrétariat. Les questions suivantes ont été présentées et examinées lors de la réunion.

Rapport financier annuel pour 2019

2. Le rapport financier annuel pour 2019 tel que soumis par le Secrétariat (cf. référence E) a été examiné par les participants et accepté sans autres commentaires.

3. Le Secrétaire général a présenté les états financiers vérifiés, qui indiquent un résultat positif pour 2019 de 67.594,69 € et un excédent budgétaire effectif de 162.000 €. Il a expliqué les conditions générales de travail avec un budget qui s'accumule sur l'exercice financier, sur la base des contributions des nouveaux Etats membres et de la situation des Etats membres qui sont en retard dans leurs paiements. Mme Fauchois a expliqué la stratégie du Secrétariat en matière d'investissements en capital à faible risque

Résultats de l'audit pour le rapport financier annuel pour 2019

4. M. Bennis a réaffirmé avec force l'opinion de Price Waterhouse Cooper (PWC), telle que formulée dans le rapport, à savoir que les états financiers de l'OHI donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, du bilan de l'Organisation au 31 décembre 2019 et de son compte de profits et pertes pour l'exercice clos, conformément aux principes comptables retenus et publiés.

Recommandations du Secrétaire général pour l'excédent de 2019

5. Le Secrétaire général a fait référence à ses arguments, tels que présentés dans le rapport, selon lesquels le fonds pour le renforcement des capacités devrait être prioritaire dans le décaissement de l'excédent budgétaire pour 2019. De même, les projets spéciaux sont particulièrement cruciaux pour la poursuite du développement de nombreuses spécifications relatives aux normes techniques et des services SIG dont la maintenance est assurée par le Secrétariat.

6. Les participants ont soutenu la proposition du Secrétaire général de répartir l'excédent budgétaire pour 2019 de 162 k€ comme suit :

- a. 130 k€ au fonds pour le renforcement des capacités,
- b. 32 k€ au Fonds pour les projets spéciaux.

Cette proposition va maintenant être soumise à l'approbation des membres du Conseil de l'OHI, par lettre circulaire.

Etat provisoire des comptes (avril 2020)

7. Le comité restreint de la Commission des finances a examiné la situation financière actuelle, sur la base du rapport financier succinct mensuel du mois d'avril 2020. Le Secrétaire général et Mme Fauchois ont présenté les états financiers actuels et ont précisé que tous les aspects de l'exécution du budget pour 2020 progressaient de manière satisfaisante. Des pertes d'un montant avoisinant les 44 000 euros ont dû être acceptées en raison de l'annulation de contrats résultant du report de l'Assemblée. Ces pertes seront compensées par la réduction des frais de voyage au cours de l'année et par la réduction de la durée de l'Assemblée prévue (A-2) conjointement avec la réunion du Conseil (C-4), en novembre 2020.

8. L'état actuel du paiement des contributions des Etats membres a été examiné. A la fin du mois d'avril 2020, le taux recouvrement des contributions, avec un pourcentage de 63,67%, était supérieur à celui de 2019 (54,98%) et supérieur à la moyenne des cinq dernières années (59,51%). Un Etat membre n'a pas versé sa contribution pour 2018 et huit Etats membres n'ont pas payé leurs contributions pour 2019.

Autres points

9. Il a été noté que la présidente, Mme Natali-Laure, et le vice-président, M. Andrew Millard, ne seront pas disponibles pour un nouveau mandat après la prochaine Assemblée. Le Secrétariat invitera les Etats membres à proposer des candidats pour les postes de président et de vice-président, sous couvert d'une LCCF, en temps utile avant la prochaine réunion de la Commission des Finances qui se tiendra conjointement avec la 2ème Assemblée le 15 novembre 2020.

10. Certains participants ont fait part de préoccupations quant à savoir si la situation financière de l'Organisation pourrait être affectée par la pandémie mondiale. Le Secrétaire général a confirmé cette préoccupation. Il a informé les participants que le Secrétariat surveille de près l'impact réel et possible sur tous les aspects des opérations du Secrétariat, y compris l'aspect financier. Il a réaffirmé que le Secrétariat maintiendra une approche conservatrice dans les affaires budgétaires et agira de manière appropriée si la situation l'exige. Il a expliqué

que l'OHI garde des fonds en réserve pour faire face à une situation de diminution des contributions reçues, pendant un temps limité. Il a également souligné que le bon fonctionnement du Secrétariat est sa principale priorité dans la désignation des éléments budgétaires.

Prochaine réunion

11. Il a été convenu que le Secrétaire général continuera à suivre la situation en vue du paiement des contributions des Etats membres et qu'il convoquera une autre réunion du comité restreint de la Commissions des finances si l'évolution de la pandémie génère un impact sur la situation financière et le budget de l'OHI, dans le courant de l'année.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général

Diffusion : Comité retreint de la Commission des finances
Pour information : Membres du Conseil de l'OHI